

HONORAIRES DE TRANSACTION

Tarifs Maximums des prestations

Honoraires Partagés 50% VENDEUR et 50% ACQUEREUR

Prix du Bien TTC :

		Honoraires Vendeur	Honoraires Acquéreur
jusqu'à 49 999€	→	2 500 €	2 500 €
de 50 000€ à 79 999€	→	3 500 €	3 500 €
de 80 000€ à 149 999€	→	4 500 €	4 500 €
de 150 000€ à 299 999€	→	3,5%	3,5%
de 300 000€ à 600 000€	→	3,0%	3,0%
Au-delà de 600 000€	→	2,5%	2,5%

Charge VENDEUR

Prix du Bien TTC :

jusqu'à 49 999€	→	5 000 €
de 50 000€ à 79 999€	→	7 000 €
de 80 000€ à 149 999€	→	9 000 €
de 150 000€ à 299 999€	→	7%
de 300 000€ à 600 000€	→	6%
Au-delà de 600 000€	→	5%

Charge ACQUEREUR

Prix du Bien TTC :

jusqu'à 49 999€	→	5 000 €
de 50 000€ à 79 999€	→	7 000 €
de 80 000€ à 149 999€	→	9 000 €
de 150 000€ à 299 999€	→	7%
de 300 000€ à 600 000€	→	6%
Au-delà de 600 000€	→	5%

En cas de délégation de mandat, les honoraires sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial

HONORAIRES DE LOCATION

TTC au Taux de TVA en vigueur soit 20% -

Barème effectif selon superficie habitable du logement <au plafond fixé par voie réglementaire

APPARTEMENTS

Superficie Habitable	Honoraires de visite du preneur constiution du dossier, rédaction du bail (par M ² et par partie)	Honoraires d'état des lieux d'entrée (par partie)	
		Vides	Meublés
Jusqu'à 50m ²	8,00 €	100,00 €	120,00 €
de 51m ² à 70m ²	7,50 €	110,00 €	130,00 €
au-delà de 71m ²	7,00 €	140,00 €	160,00 €

MAISONS

Superficie Habitable	Honoraires de visite du preneur constiution du dossier, rédaction du bail (par M ² et par partie)	Honoraires d'état des lieux d'entrée (par partie)	
		Vides	Meublés
< 90M ²	10,00 €	150,00 €	180,00 €
91M ² < S < 120M ²	9,00 €	170,00 €	200,00 €
121M ² < S < 150M ²	8,00 €	190,00 €	230,00 €
> 151M ²	6,00 €	Forfait 250,00€	Forfait 300,00€



AGENCE DES ARENES

HONORAIRES DE GESTION

Tarifs Maximums

PRESTATIONS En % TTC de l'encaissement	Solution A 6,70% TTC	Solution B 7,20% TTC	Coût Hors Forfait
Mise en place du mandat de gestion; délivrance des quittances Lettre de Rappel et 1ère relance par lettre recommandée, recouvrement amiable- suivi décadaire des règlements	*	*	
Révision des Loyers à chaque échéance du bail	*	*	
Contrôle de la validité du congé suite au préavis du locataire Restitution de dépôt de Garantie dans les conditions fixées par la loi avec imputation des soldes charges et des travaux dus	*	*	
Paiement mensuel par virement ou chèque; reddition mensuelle des comptes (article 66 du décret du 20/07/1972	*	*	
Déclaration d'entrée et de sortie du locataire auprès de la perception	*	*	
Assurance multirisque habitation: demande annuelle de l'attestation	*	*	
Demande de devis pour travaux; réparation urgentes ou < à 200€	*	*	
Aide à la déclaration des revenus fonciers par l'envoi des documents récapitulatif annuels	/	*	35€ ttc / An par Lot
Recouvrement des créances: de la remise du dossier à l'huissier pour commandement de payer jusqu'à la procédure d'expulsions (frais d'huissier à la charge du propriétaire)	/	*	10% TTC / mois Impayés
Gestion des sinistres: Déclaration des sinistres, représentation du propriétaire en expertise, établissement des devis et suivi des travaux encaissement des indemnités et reversement après contrôle	/	*	50€ / Heure de présence
Gestion technique d'entretien et de tous travaux à partir de 1500€ ttc devis si nécessaire, demande d'accord au propriétaire, ordre d'intervention suivi et contrôle; proposition des travaux, démarches administratives ordres d'intervention, suivi et contrôle des travaux	/	/	3% du montant des travaux TTC
Aide à la déclaration fiscale, extranet et frais administratif			4,94€ ttc/ mois
Assurance loyers impayés et détérioration immobilière, obligation par le locataire d'avoir 3 fois le montant du loyer (% du montant des encaissements annuels)	/	/	2,50% Taxe et assurance
Si reprise gestion par le BAILLEUR, Frais de restitution du dossier LOCATAIRE			150€ TTC

* Prestation comprise dans le montant des honoraires

/ Prestation optionnelle payable à l'acte

Les prix sont calculés sur la base d'un taux de TVA de 20,00%